
H-France Review Vol. 22 (August 2022), No. 133

John Shovlin, *Trading with the Enemy: Britain, France and the 18th-Century Quest for a Peaceful World Order*. New Haven, Conn. and London: Yale University Press, 2021. xxxv + 374 pp. \$35.00 U.S. (hb). ISBN 9780300253566.

Compte-rendu par Francis Démier, Université de Paris-Nanterre.

L'ouvrage de John Shovlin porte un nouveau regard sur l'histoire d'un XVIII^e siècle dominée par le récit classique de l'affrontement des grandes monarchies. De la « Glorieuse révolution » de 1688 au Traité de libre-échange de 1786, une « nouvelle guerre de cent ans », oppose la France et l'Angleterre. L'auteur au-delà de la violence des conflits qui frappent cruellement les populations civiles, distingue l'apparition d'une rationalité nouvelle qui conduit ces monarchies à penser que, finalement, la paix vaut mieux que la guerre. Des économistes se sont attachés alors à démontrer que le coût de ces conflits de dimension mondiale était tel, désormais, qu'il représentait un obstacle insurmontable à la croissance et au vent de liberté qu'on associait au siècle des Lumières. Les Etats les ont écoutés. Mais loin de s'abandonner aux seules forces du marché, ils ont gardé la main pour construire, par étapes, un nouvel équilibre international guidé par une libération calculée des échanges.

Dans l'ouvrage de J. Shovlin, la démonstration de cette thèse relève d'une histoire globale qui conjugue l'histoire de l'économie politique, celle de la conduite des Etats, mais aussi celle des grands flux de marchandises qui, dans un « beau XVIII^e siècle » économique, ont modifié la géographie des échanges. Son approche repose sur l'utilisation de sources très étendues : archives nationales, fonds publics et privés, presse, correspondances, mais aussi une connaissance et une utilisation remarquable de la littérature économique de l'époque. On peut seulement regretter, mais était-ce possible à l'échelle géographique choisie par l'auteur, que les acteurs de l'économie eux-mêmes, les chambres de commerce en particulier, aient été peu sollicités.

Au XVIII^e siècle, le monde des marchands dont les intérêts gagnent en importance dans les cercles du pouvoir, impose aux relations entre les grands Etats une démarche très différente de celle qui considérait la guerre, ses héros, leur courage et la force, comme la source de la puissance d'une nation et la gloire de son souverain. Le coût des guerres qui éclatent entre les deux grandes puissances du siècle, la France et l'Angleterre, est désormais si important qu'il entraîne une hausse sans précédent de l'endettement des Etats qui déstabilise les monarchies. Des économistes, mais aussi des responsables politiques pensent que ce mécanisme pervers affecte la production des richesses, car les emprunts entraînent la hausse des impôts qui pèsent sur le négoce et les manufactures. La dette publique entrave l'investissement productif et élargit le monde des rentiers qui lui est associé. Les guerres, finit-on par penser, étouffent des intérêts économiques

qu'elles promettaient de protéger, voire d'étendre. A terme, c'est l'ancrage politique des monarchies qui est menacé. Le XVIII^e siècle diffère du siècle précédent, s'ouvre avec le souci nouveau de surmonter les conflits entre les Etats pour encourager et protéger une accumulation du capital qui devient un enjeu décisif aussi bien dans la pensée des économistes que dans les sphères du pouvoir.

Cette nouvelle géopolitique de l'Europe entraîne avec elle des conceptions philosophiques et morales nouvelles. En opposition à la conquête, un « doux commerce » est envisagé comme le socle d'une société dans laquelle l'échange entraîne la civilité et l'amitié entre les peuples. Une nuance importante toutefois : les négociateurs de ce nouvel ordre international ne sont nullement des « pacifistes » mais des dirigeants d'abord profondément préoccupés par les déséquilibres qu'entraînent d'interminables conflits qui compromettent les profits du commerce et affaiblissent alors les ressources fiscales nécessaires pour les mener à bien. L'idéal recherché ne relève pas de la morale mais de la construction d'un équilibre négocié entre les puissances. La guerre, du reste, n'est pas totalement écartée, sa menace est dissuasive et on peut y avoir recours si une puissance refuse un partage négocié et entend exercer une hégémonie sans partage sur les marchés. Les Anglais entendent mettre un terme à l'hyperpuissance de la France de Louis XIV, les Français, eux, se lancent dans la guerre de Sept ans à un moment où une hégémonie anglaise sur le grand commerce apparaît menaçante.

L'enjeu est aussi bien de négocier pour éviter les conflits, que d'accompagner les négociations de paix d'un équilibre géopolitique nouveau dont la base repose sur des accords commerciaux de libre-échange capables de concilier les intérêts des deux parties, voire de mettre en œuvre des accommodements pour organiser une exploitation commune des territoires coloniaux.

Le souci de surmonter les tensions pour éviter les conflits armés concerne les grands Etats, mais aussi les compagnies à privilèges du grand commerce international. Ces compagnies souvent considérées par les monarchies comme un moyen de développer leur commerce sans être soumises au coût excessif de la gestion d'un empire, s'affrontaient dans des conflits de territoires qui se réglaient par des guerres navales. Leur coût finit par dépasser largement les bénéfices qu'on pouvait attendre de l'exploitation des territoires coloniaux qu'elles dominaient et placent même leur solvabilité en péril.

Dans cette quête d'une rationalité nouvelle des circuits économiques, l'option du libre-échange prend une place de plus en plus grande dans la mesure où l'on se convainc que l'extension et la fluidité des marchés est la clef de la croissance mais aussi d'une stabilisation de l'équilibre entre les Etats. On peut y voir bien sûr une prise de distance avec le protectionnisme agressif du mercantilisme. L'auteur souligne l'importance grandissante, alors, d'un libéralisme doctrinal fondé sur les droits naturels, ainsi qu'une prise en compte globale des avantages comparatifs dans un commerce international affranchi de droits de douanes. Mais J. Shovlin invite à repenser le libre-échange non pas au prisme d'un dogme, mais comme un ensemble d'outils flexibles, constamment retravaillés en tenant compte de l'évolution des rapports de force au fil du siècle. Entre doctrines et calculs de géopolitique, une ligne de conduite prend forme alors dans le Conseil du commerce français comme dans le Board of Trade des Anglais. Dans ces institutions qui guident la main du pouvoir politique, le libre-échange n'est nullement revendiqué sur la base d'harmonies naturelles garanties par les marchés. Il est le fruit d'un calcul murement réfléchi pour assouplir le protectionnisme, parfois le faire reculer clairement, sans que les Etats entendent jamais perdre leur souveraineté sur les grands flux du commerce. Le libre-échange, ainsi entendu, peut mettre

fin aux conflits, concilier des points de vue opposés sur les marchés, en ouvrir de nouveaux pour augmenter les ressources fiscales. Il existe bien d'autres causes à l'affrontement entre les puissances, des causes religieuses, dynastiques...mais les intérêts commerciaux deviennent alors stratégiques parce les ressources du pouvoir en dépendent plu étroitement.

D'étapes en étapes, le siècle révèle un condominium international franco-anglais qui relègue clairement les autres nations derrière les deux grandes puissances. Cette nouvelle organisation du monde se construit sur une succession d'affrontements violents et de négociations dans lesquelles l'ouverture du commerce a joué un rôle décisif. Le camp de la paix l'a emporté quand le coût de la guerre a menacé de devenir insupportable pour les belligérants. Ces conflits sont liés à une évaluation de plus en plus précise des intérêts commerciaux que chaque nation doit préserver et du coût que représenterait une guerre pour les défendre. Le retour à la paix s'organise entre chaque conflit par la recherche raisonnée d'une ouverture des échanges qui fait reculer un vieux mercantilisme qui ne disparaît jamais totalement des esprits que ce soit chez les responsables politiques ou chez les économistes.

C'est à l'occasion des guerres de Succession d'Espagne (1701-1713) et de celle de Succession d'Autriche (1740-1748) que la question du coût des conflits prend une dimension telle qu'il conduit au compromis. L'Angleterre, contrainte alourdir ses impôts, entrave un commerce devenu source privilégiée de ses recettes fiscales. Elle est aussi confrontée à une poussée de la fraude qui mine l'autorité de l'Etat. En France, le problème se pose également mais, dans un royaume où la population rurale est massivement majoritaire, il oblige à élever les taxes sur la paysannerie avec les risques politiques que cela entraîne.

Le premier XVIIIe siècle est dominé pour les Français, les Anglais, et les Hollandais, par le problème du démantèlement de l'empire colonial espagnol américain qui alimente les grands flux internationaux de marchandises. Il faut y vendre pour en retirer des richesses métalliques et, au-delà, accroître le stock de métal précieux des nations dominantes par la réexportation dans toute l'Europe des produits coloniaux. La paix d'Utrecht en 1713 aménage dans cet empire des ouvertures commerciales négociées entre Anglais, Français et Hollandais. L'Angleterre, surtout, en sort renforcée. Elle retrouve les tarifs douaniers accordés par la France en 1664, la clause de la nation la plus favorisée et l'Espagne lui concède le privilège du « vaisseau de permission » et de l'asiento dans l'Amérique espagnole. Lord Bolingbroke, en charge des négociations, côté anglais, se montre convaincu qu'un accord de libéralisation du commerce avec les Français est alors souhaitable. Walpole premier ministre anglais (1722 à 1742) et Fleury (1726-1743), pour les Français, assurent en effet une paix faite de compromis commerciaux et de nouvelles formes d'échange. C'est à cette époque qu'est imaginé par un système souple et négocié d'organisation du commerce par l'implantation de ports francs, plaque tournante d'un trafic libéré alors des contraintes des empires mercantilistes. William Paterson, un commerçant, architecte de la Banque d'Angleterre, les développe dans les Caraïbes. Les Français envisagent de faire de Cadix une cité économique internationale avec une souveraineté nominale des Espagnols réduits au rôle d'actionnaires d'une société de commerce qui générerait un partage négocié des échanges vers l'Amérique.

La paix d'Utrecht qui clôt la guerre de Sept Ans (1756-1763) ouvre un large débat sur l'envolée de la dette des Etats et des leçons sont tirées des conflits nés de la convoitise suscitée par les richesses métalliques de l'Amérique espagnole. C'est pourquoi J. Shovlin accorde à l'expérience de John Law une dimension particulière. Law, en 1717, crée une compagnie de commerce par

actions sur le modèle de la Compagnie anglaise des mers du sud avec, à terme, la perspective d'une conversion de la dette publique en parts de sa compagnie dans un vaste plan de consolidation. Il s'agit d'une révolution financière, non pour faire la guerre mais pour l'éviter et orienter les moyens financiers vers une relance interne. Le capital privé qui s'accumule en dette publique dans les conflits retarde l'investissement et encourage une politique déflationniste pour protéger les détenteurs de rente. Le papier monnaie selon Law serait un moyen de passer de la rareté monétaire à l'abondance de crédit pour le commerce, un moyen aussi de se passer de l'argent de l'Amérique espagnole, fauteur de guerre. La révolution monétaire ferait de la France une puissance arbitre, émancipée des contraintes de l'argent espagnol et dès lors pilier d'une paix européenne.

Les Tories étaient proches de ces expériences monétaires pour contourner la lourdeur des dettes publiques. L'alerte sonna pour eux quand les spéculations de Law attirèrent les capitaux à Paris au détriment de Londres et surtout quand Law, en perdition, se risqua à organiser une panique sur la City. Si l'opération de Law fut un échec, son idée de faire du développement du crédit un moyen d'émancipation de l'Etat et de l'économie mais aussi un outil dans l'organisation d'une paix européenne fut vivement débattu dans le cercle des économistes. Jean-François Melon dans ses *Essais politiques sur le commerce* en 1734, encouragea une compétition commerciale sans guerre et une extension des moyens monétaires émancipée du stock métallique. Cantillon dans ses *Essais sur la nature du commerce en général* afficha au contraire son hostilité à une expansion monétaire, cause d'une montée des salaires et des prix. Cantillon pensait, lui, qu'il valait mieux obtenir des moyens de paiement grâce à une balance positive. Les pays sans inflation monétaire auraient un avantage sur l'Angleterre qui restait financièrement très fragile.

George III, confronté à un doublement de l'endettement entre 1755 et 1762, dut encore alourdir les impôts pour faire face à une dette flottante menaçante. Dès 1752, David Hume, dans ses *Political discourses* souligne le danger d'une dette publique anglaise détenue à 20 pour cent par des étrangers. C'est pourquoi Hume se montre favorable à une négociation commerciale avec les Français en supprimant les prohibitions au profit de droits modérés. Même vision chez William Paterson, spécialiste des questions monétaires qui envisage une Europe pacifiée, pense à un libre échange en Amérique et incite les Anglais à établir des ports francs dans les Caraïbes. L'addiction au crédit nécessite la recherche de la paix. L'équilibre économique construit dans le sillage des traités de paix reste toutefois fragile dans la mesure où le libre-échange négocié joue en faveur d'une hégémonie stratégique anglaise. La Guerre de sept ans, « grande guerre » du XVIII^e siècle menée en Europe, en Amérique et en Inde a permis à l'Angleterre de régler le contentieux colonial entre la France et l'Angleterre en évinçant la France du continent nord-américain et de l'essentiel de ses possessions aux Indes. Les Anglais ont pu alors avoir le sentiment qu'ils s'étaient assurés d'une hégémonie décisive sur les grands circuits du commerce atlantique et pouvaient marginaliser Amsterdam, faire de Londres l'entrepôt de l'Europe, un pôle incontournable des assurances, des services, de la banque.

La puissance navale française qui disposait de 129 navires de ligne au tournant du siècle est tombé à quarante-neuf en 1725 alors que la Royal Navy en a 170. La France n'a plus que trente navires de ligne en 1744. Maurepas en demande 60 pour protéger le commerce français vers les Antilles alors en forte expansion. Entre 1749 et 1755 la France en construit trente-sept pour soutenir ses intérêts dans les Caraïbes et en Amérique du Nord. Cet effort inquiète à nouveau les Anglais attentifs à la fortune du sucre de Saint-Domingue. Les Français, de leur côté, ont les yeux tournés

vers les Treize colonies représentent désormais le tiers des exportations des manufactures anglaises et des retours importants avec le tabac, le coton et le bois.

Mais le coût d'un nouveau conflit pour assurer la protection d'un empire américain désormais élargi au Canada et à la Louisiane orientale conduit les Anglais à la prudence. Si William Pitt envisage de rejeter sans phrase les Français hors de l'Amérique et de mettre la main sur le commerce américain, Josiah Tucker, David Hume Arthur Young écartent une « guerre absurde » et préconisent au contraire une large ouverture des marchés américains qui devrait du reste bénéficier à l'Angleterre.

C'est pourquoi les Anglais se montrent favorable à une libéralisation du commerce avec les Amériques à condition pour les Anglais d'opérer les transports sur leurs navires. Le libre échange assurerait plus nettement l'approvisionnement des cotonniers de Manchester et donnerait aux colonies américaines plus de pouvoir d'achat pour acheter aux Anglais. L'expansion du commerce anglais pourrait se faire sans guerres ni conquêtes et des ports francs constitueraient un empire commercial à coûts réduits. Ce libre-échange est alors beaucoup plus le fruit de calculs des politiques qu'une référence à la pensée des économistes. Sa portée ne suffit en aucune manière pour dissuader les Français de profiter des difficultés britanniques face aux « insurgents » américains pour soutenir leur lutte et contribuer à la défaite anglaise en 1783. Anglais et Français tous les deux dramatiquement endettés sont alors contraints de rechercher une issue dans un vaste réaménagement du trafic atlantique entre les Etats-Unis et l'Europe.

Les Français, incapables de protéger le Canada recherche alors un système de protection très limité qui reposerait sur quelques enclaves stratégiques et Turgot se montre partisan d'une confédération souple aux Antilles. Necker recherche pour la Compagnie des Indes française une organisation purement commerciale pour éviter un conflit avec les Anglais. Louis XVI a signé un traité d'amitié en 1778 avec les treize colonies pour un futur réseau d'échanges avec des Etats-Unis indépendants auxquels il a fait la proposition d'un traité de commerce qui offre la clause de la nation la plus favorisée et garantit la neutralité du commerce en cas de guerre. Un marché américain ouvert assurera un rééquilibrage des échanges au profit de la France.

Une guerre hors de prix contraint aussi les Anglais à repenser leur empire sur la base d'une union commerciale et Adam Smith pense alors à intégrer les Etats-Unis dans un traité de libre-échange, voire une union fédérale. William Eden, qui l'a consulté, pense la réorganisation du système européen et américain dans le cadre d'un « free trade » qui stimulerait la compétitivité en déclin des manufactures anglaises mais réserverait toujours le trafic américain aux navires anglais.

Lord Shelburne, ancien président du Board of Trade, proche de Smith, devenu premier ministre en 1782, a fait savoir à Joseph Rayneval, conseiller de Vergennes, qu'une nouvelle amitié franco-anglaise, souhaitable, devrait être scellée par un traité de commerce et que l'Amérique pourrait devenir un « vaste port franc » pour toute l'Europe. John Shovlin montre bien alors que le traité de commerce franco-anglais de 1786 vient de loin et répond très directement aux problèmes posés par la guerre d'Amérique. Au-delà d'un accord commercial, il s'inscrit dans une recherche de la paix qui prend comme socle le terrain des échanges. Menacés de perdre pied en Amérique, les Anglais sont désormais en quête d'une relance de leur commerce sur le continent.

Les conversations ont commencé en 1782 entre Rayneval et lord Shelburne premier ministre qui dut se retirer en 1783 faute d'une majorité suffisante au parlement. Lors des négociations menées

désormais par Pitt le Jeune, la physiocratie française menée par Dupont de Nemours, critique les taxes, les droits de douane, la guerre, et imagine un duopole anglo-français dans une Europe pacifiée. Une interprétation qui ferait des Français les victimes, à terme, des illusions des économistes physiocrates. J. Shovlin, lui, rejoint un courant plus récent de l'historiographie qui insiste sur le fait que le gouvernement de Louis XVI n'a pas cédé au schéma des « économistes » et a défendu dans la tradition néo-colbertiste des intérêts manufacturiers dont on pouvait attendre qu'ils bénéficient d'un transfert de la technologie anglaise et d'une compétitivité accrue de ses manufactures. La question fait débat, surtout quand on considère l'image du « funeste traité » tout au long du XIXe siècle français. Il est clair que les physiocrates répondaient alors à un puissant courant de la propriété foncière française préoccupée avant tout d'exporter ses grains et s'accommodaient parfaitement de l'idée d'un traité qui, en Europe, accorderait à la France une vocation agricole (un avantage pour la grande propriété foncière) et laisserait à l'Angleterre les affaires d'une société dominée par les manufactures.

Il est certain que Calonne comme Vergennes n'ont pas partagé ce scénario dénoncé pourtant par les Bureaux comme un péril fatal. Mais on peut considérer que le traité de 1786 qui concluait dans une perspective de paix un conflit d'un siècle, révèle chez les négociateurs français une incompréhension évidente de la révolution technologique qui se déroulait en Angleterre et que l'on pensait naïvement importer en France dans le cadre du libre-échange. Les Français étaient d'abord préoccupés de défendre leur production de porcelaine, leurs articles de luxe, leurs draps et d'ouvrir la voie aux vins français. La révolution industrielle du coton qui va modeler le nouveau capitalisme dominant de l'Angleterre leur était encore étrangère.

Les analyses de J. Shovlin ouvrent donc la voie à une compréhension très éclairante des échanges dans le XVIIIe siècle. Elles montrent alors l'utilisation pragmatique du libre-échange qui demeure un outil des politiques et non un dogme, et le rôle des économistes qui bien qu'écoutés, restent au service des diplomates et des stratèges politique. Un tel schéma comme le laisse entendre l'auteur trouve-t-il son prolongement dans le XIXe siècle ?

L'idée fait débat, car la « révolution industrielle » introduit des rapports nouveaux entre la France et la Grande-Bretagne. La Révolution politique de 1789, la naissance d'une nation, modifie profondément leurs relations, comme la volonté de préserver la paix. En France l'opposition entre libre-échange et protectionnisme change de nature car le choix qui est fait est celui de la plus grande liberté sur le marché national et de la plus grande protection à l'égard des marchés extérieurs. Enfin, dans la France de Guizot où l'on cherche un assouplissement du prohibitionnisme manufacturier français en tentant à nouveau de négocier avec les Anglais la fin des prohibitions, les souci de la paix est guidée par une idée nouvelle : la guerre c'est le retour de la Révolution.

Francis Démier
Université de Paris-Nanterre
demier@parisnanterre.fr

Copyright © 2022 by the Society for French Historical Studies, all rights reserved. The Society for French Historical Studies permits the electronic distribution of individual reviews for nonprofit educational purposes, provided that full and accurate credit is given to the author, the date of publication, and the location of the review on the H-France website. The Society for French Historical Studies reserves the right to withdraw the license for

edistribution/republication of individual reviews at any time and for any specific case. Neither bulk redistribution/republication in electronic form of more than five percent of the contents of *H-France Review* nor republication of any amount in print form will be permitted without permission. For any other proposed uses, contact the Editor-in-Chief of H-France. The views posted on *H-France Review* are not necessarily the views of the Society for French Historical Studies.

ISSN 1553-9172